

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 21 MARS 2017 DU COMITE DE GESTION
DE LA CAISSE DES ECOLES DU 1^{ER} ARRONDISSEMENT

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles du 1^{er} arrondissement s'est réuni le 21 mars 2017, sous la présidence de Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er} arrondissement.

Membres présents :

- Monsieur Baptiste BOUSSARD Conseiller d'arrondissement,
- Madame Françoise AUFRÈRE, Administrateur,
- Madame Michèle HAEGY, Administrateur,
- Monsieur Alain LE GARREC, Administrateur,
- Madame Monique BOERLEN, Administrateur,
- Madame Anne MERZAGORA, Administrateur,

Membres excusés :

- Monsieur Emmanuel CALDAGUÈS, Adjoint au Maire,
- Madame Martine FIGUEROA, Adjoint au Maire,
- Madame Catherine TRONCA, Conseillère d'arrondissement, pouvoir donné à Monsieur LE GARREC,
- Monsieur Jean-François FORLANI, Administrateur,
- Monsieur Pierre LELLOUCHE, Député de Paris,
- Monsieur Pierre PALENCIANO, Inspecteur de l'Education Nationale,
- Monsieur Franck BOUNIOL, Administrateur.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 11h40

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 2017

Le Maire du 1^{er} arrondissement demande aux membres du Comité s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal.

Aucune autre remarque n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

2) Fixation du statut particulier applicable au corps des rédacteurs territoriaux de la Caisse des écoles

La promotion d'un agent de la Caisse des écoles dans le cadre emploi des secrétaires administratifs, de catégorie B, a rendu nécessaire le vote d'une délibération fixant le statut particulier des secrétaires administratifs.

Le Président met aux voix la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

3) Budget primitif 2017

Le Maire du 1^{er} arrondissement propose aux administrateurs que Mme AZRIA, Directrice de la Caisse des Ecoles du 1^{er}, présente le projet de budget primitif 2017.

Mme AZRIA reprend l'exposé des motifs en précisant notamment que le projet de budget 2017 tient compte à la fois des résultats de 2016 et des orientations budgétaires présentées au Comité de gestion du 21 février 2017.

Le montant prévisionnel des dépenses 2017 est en hausse d'environ 30 000€ par rapport à 2016 du fait notamment de l'inscription au titre des créances à admettre en non-valeur de la somme de 25 000€.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement en matière d'administration augmentent de l'ordre de 3 500€. Cela inclut l'inscription d'une somme de 4 000€ pour la formation des agents administratifs.

Concernant la restauration, hormis l'inscription de 25 000€ citée ci-dessus, il est prévu une hausse d'environ 6 000€ du montant de nos contrats de prestation, ainsi qu'une augmentation des salaires et charges pour le personnel non titulaire pour prendre en compte la nouvelle grille indiciaire définie par l'Etat dans le cadre du PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération) et environ 3 500€ d'allocation chômage pour un agent déclarée inapte par la médecine du travail.

Pour ce qui est de nos recettes, le montant de notre subvention de restauration est en hausse de près de 30 000€, auxquels s'ajoutent le solde de notre subvention 2016, soit 30 658€ supplémentaires. Le prix de revient calculé par la Ville restera stable à 7,10€.

Le nombre de repas servis devrait se stabiliser en très légère baisse pour 2017. La création des deux nouveaux tarifs a poussé les familles à solliciter le calcul de leur tarif, au profit des 5 tranches les plus basses, ce qui devrait, cette année, faire baisser le montant de nos recettes.

Au final, cette année 2017 devrait se solder par un déficit d'environ 18 000€.

Il reste que la masse des impayés en cours de recouvrement au Trésor Public pèse lourdement sur nos réserves de trésorerie et que le financement de la Ville reste indispensable pour permettre l'équilibre financier de la Caisse des écoles.

Mme AZRIA présente ensuite aux administrateurs les différentes annexes du dossier budgétaire ainsi que l'étude budgétaire détaillée par fonction.

Le Président met aux voix le budget primitif 2017 :

- Section de fonctionnement : adopté à l'unanimité
- Section d'investissement : adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 12h40.

Le Maire
Conseiller Régional d'Ile de France
Président du Comité de Gestion

Jean-François LEGARET